



République française  
 Département du Puy-de-Dôme  
 Commune d'Orcet  
 Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2024

## TARIFS DE LA PATAUGEOIRE MUNICIPALE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2024  
 Nombre de membres en exercice : 23  
 Quorum : 12

Étaient présents (16) ou représentés (5) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, *Jean-Paul BOUVIER représenté par Valérie ROUX*, Bernard DUCREUX, *Francis GILBERT représenté par Dominique GUELON*, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET*, Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ

Étaient absents ou excusés (2) :

Julie DURIEZ, Xavier Dubois

Secrétaire de séance : Martine MATHELY

Vu les dates d'ouverture de la pataugeoire pour la saison 2024 entre le 8 juillet et le 18 août inclus,  
 Vu que les tarifs n'ont pas varié depuis 2021,

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité:**

- De voter la grille tarifaire suivante pour la pataugeoire à compter du juillet 2024 :

Type d'entrée	Prix en euros
Ticket jaune : 1ère entrée achetée	3.50
Ticket mauve à partir de la 2ème entrée achetée	1.80
Carte Orcétois valable au mois de juillet (bleue ou jaune)	8

Carte Orcétois valable au mois d'août (bleue ou jaune)	
ALSH d'Orcet - 1er enfant	3.50
ALSH d'Orcet - à partir du 2ème enfant jusqu'au 14ème enfant	1.80
ALSH d'Orcet - de 15 à 20	Gratuit

Fait et signé le : 11 juillet 2024 à Orcet  
Publié le : 11 juillet 2024



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Guelon'.

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.